

Délibération n°D20230030

Rapporteur : Jean-Claude REY

Service : Aménagements et Réseaux
Secrétaire de séance : Fatiha BANCAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE MARS, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24, 23, 24, 23, 22, 21, 20 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (4), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (5), Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (6), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (7), Lionel FREL (8).

ABSENTS EXCUSES :	Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Josie BAYLE	a donné délégation à	Florence MALGAT
	Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
	Lionel FREL	a donné délégation à	Julie TEJERIZO

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°1 « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la ville de BERGERAC – Exercice 2015 à 2021 »
- (2) Départ au dossier n° 7 « Recours au bénévolat »
- (3) Départ au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »
- (4) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (5) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (6) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (7) Départ au dossier n°2 « Fiscalité – Vote des taux 2023 »
- (8) Arrivé au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (S.D.E. 24) - COMMANDES HORS CONVENTION - LA BARDONNIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la compétence « Éclairage Public » au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (S.D.E. 24) ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20/03/2023 ;

CONSIDÉRANT que les opérations (études ou travaux) hors périmètre défini dans la compétence transférée doivent être soumises au Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT les besoins de la Commune en la matière autour de la place Louis de La Bardonnie dans le cadre de la réhabilitation de la Halle à savoir les études suivantes :

- Mise en valeur de la Halle place Louis de La Bardonnie pour laquelle la Ville supporterait 90% du coût réel, et le S.D.E. 24 en serait Maître d'Ouvrage.
- Renouvellement de l'éclairage public de la Halle place Louis de La Bardonnie pour lequel la Ville supporterait 65% du coût réel et le S.D.E. 24 en est Maître d'Ouvrage.

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au budget 2023 de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ENGAGER** auprès du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (S.D.E. 24) deux études relatives à l'éclairage public concernant les alentours de la Halle place Louis de La Bardonnie telles que décrites ci-dessous :
 - le renouvellement de l'éclairage public de la Halle place Louis de la Bardonnie
 - montant total estimé de l'opération en € HT107 816,81 €
 - part financée par le S.D.E. 24 (35%).....37 735,88 €
 - part financée par la Ville (65%).....70 080,93 €
 - la mise en valeur de la Halle place Louis de la Bardonnie
 - montant total estimé de l'opération en € HT24 754,59 €
 - part financée par le S.D.E. 24 (10%).....2 475,46 €
 - part financée par la Ville (90%).....22 279,13 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion de cette affaire.

Adopté à 30 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Lionel FREL).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/03/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 5 AVR. 2023
et de l'affichage en date du - 5 AVR. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Fatiha BANCAL

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

